



ACQUISITION DE CONNAISSANCES SUR LA QUALITÉ DE L'EAU

Évaluation de la qualité de l'eau souterraine dans le secteur de l'esker du ruisseau Dewitt (secteur nord-est de la municipalité de Godmanchester)

Rapport préparé pour :

MRC du Haut-Saint-Laurent

10, rue King, bureau 400 Huntingdon (Québec) J0S 1H0

Personne ressource :

Pierre Caza, directeur général et greffier-trésorier

Juillet 2026

Équipe de réalisation

Cartographie

Christophe Gravel, chargé de projet en aménagement du territoire

Recherche et rédaction

Priscille Ahossi, chargée de projets du plan directeur de l'eau

Christophe Gravel, chargé de projet en aménagement du territoire

Révision

Geneviève Audet, directrice générale

Comment citer ce document

Ahossi, P., Gravel, C., Lapointe, M.-C., Audet, G. 2026. *Acquisition de connaissances sur la qualité de l'eau – Évaluation de la qualité de l'eau souterraine dans le secteur de l'esker du ruisseau Dewitt (secteur nord-est de la municipalité de Godmanchester)*. Rapport préparé pour la MRC du Haut-Saint-Laurent. OBV SCABRIC : Sainte-Martine. 23 p. + 7 annexes.



Table des matières

Résumé	1
1. Introduction	2
1.1. Contexte général.....	2
1.2. Objectifs du projet	2
2. Contexte environnemental et réglementaire	2
2.1. Présentation du territoire d'étude	2
2.2. Origine et utilisation des PFAS	3
2.3. Effets sanitaires connus	4
2.4. Cadre réglementaire applicable	5
3. Méthodologie	6
3.1. Plan d'échantillonnage	6
3.2. Méthodes de prélèvement et de préservation des échantillons	8
3.3. Méthode d'analyse en laboratoire	8
3.4. Paramètres analysés et limites de détection rapportées.....	8
4. Résultats	9
4.1. Présentation générale des résultats.....	9
4.2. Analyse par site d'échantillonnage.....	9
4.3. Inspection des puits	11
5. Conclusion	12
6. Recommandations	13
7. Références	14
8. Annexes	15

Liste des tableaux

Tableau 1 - Liste des 25 PFAS ciblés par Santé Canada (INSPQ, 2024 b).....	15
Tableau 2 - Liste des 20 PFAS ciblés par directive de l'Union européenne (Directive (UE), 2020 /2184 annexe III, Partie 3, point 3).....	16
Tableau 3 - Liste des 4 PFAS complémentaires analysés.....	18

Liste des figures

Figure 1 - Localisation de l'esker du ruisseau Dewitt et des épandages de MRF récent à Godmanchester	3
Figure 2 - Logigramme d'aide à la décision dans les cas de contamination de l'eau potable par des PFAS	6
Figure 3 - Carte des sites de prélèvements	7
Figure 4 - Résultat de l'échantillonnage 1 du site de l'Esker Dewitt.....	10
Figure 5 - Résultat de l'échantillonnage 2 du site de l'Esker Dewitt.....	10
Figure 6 - Résultat de l'échantillonnage 3 du site de l'Esker Dewitt.....	11
Figure 7 - Résultat des 3 séries d'échantillonnages du site de l'Esker Dewitt	12

Liste des abréviations

GPS : Global Positioning System

HSL : Haut-Saint-Laurent

INSPQ : Institut national de santé publique du Québec

LDR : Limites de détection rapportées

MELCCFP : Ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs

MRC : Municipalité régionale de comté

ng/l : Nanogramme par litre

OBV : Organismes de bassins versants

PFAS ou SPFA : Substances perfluoroalkylées et polyfluoroalkylées

SCABRIC : Société de conservation et d'aménagement du bassin de la rivière Châteauguay

U.S. EPA : U.S. Environmental Protection Agency

Résumé

À la demande de la MRC du Haut-Saint-Laurent, qui a écouté ses citoyens, un échantillonnage des substances perfluoroalkylées et polyfluoroalkylées (PFAS) a été réalisé dans un secteur de forte concentration d'épandage de matières résiduelles fertilisantes (MFR), à proximité de l'esker du ruisseau Dewitt situé à Godmanchester, Montérégie, Québec.

L'échantillonnage a été réalisé dans 23 puits privés de citoyens volontaires. En aucun moment pendant les trois périodes critiques pour l'eau souterraine (septembre, novembre et avril), on n'a mesuré de dépassement des normes, même les plus sévères au monde. Les concentrations mesurées, lorsqu'elles étaient détectables, étaient systématiquement sous les seuils normatifs.

Le principe de précaution recommande de maintenir une approche prudente. Des recommandations en ce sens identifient des pistes de mesure correctives par les citoyens (systèmes de filtration) et des mesures de réduction à la source (réglementation par le milieu municipal, sensibilisation et suivi en continu).

1. Introduction

1.1. Contexte général

Au cours de l'année 2024, plusieurs plaintes de la part de citoyens inquiets ont été présentées à la Municipalité régionale de comté (MRC) du Haut-Saint-Laurent (HSL) par rapport à l'épandage des boues d'épuration sur le territoire de Godmanchester et plus précisément, dans les environs du chemin New Erin et de la zone de l'esker du ruisseau Dewitt.

Afin de répondre aux inquiétudes exprimées, la MRC HSL a sollicité les services de l'OBV SCABRIC évaluer la qualité de l'eau souterraine dans le secteur visé.

L'OBV SCABRIC a alors reçu de la part de la MRC HSL le mandat d'organiser et réaliser une campagne d'échantillonnage et d'analyse des sources d'eau potable sur le territoire de la municipalité de Godmanchester, plus particulièrement sur le chemin New Erin et dans la zone près de l'esker du ruisseau Dewitt.

1.2. Objectifs du projet

- Dresser un portrait préliminaire de la qualité de l'eau souterraine sur le territoire de la municipalité de Godmanchester dans et autour de l'esker du ruisseau Dewitt.
- Formuler des recommandations afin d'améliorer les pratiques de gestion intégrée de l'eau sur le territoire de la MRC HSL.

2. Contexte environnemental et réglementaire

2.1. Présentation du territoire d'étude

(Localisation, caractéristiques hydrogéologiques)

Le territoire à l'étude se situe le long du chemin New Erin, dans la municipalité de Godmanchester, à l'ouest de la Montérégie. Les terres de cette région sont majoritairement argileuses comme dans le reste de la vallée du fleuve Saint-Laurent et contiennent des formes glaciaires encore visibles aujourd'hui comme des eskers.

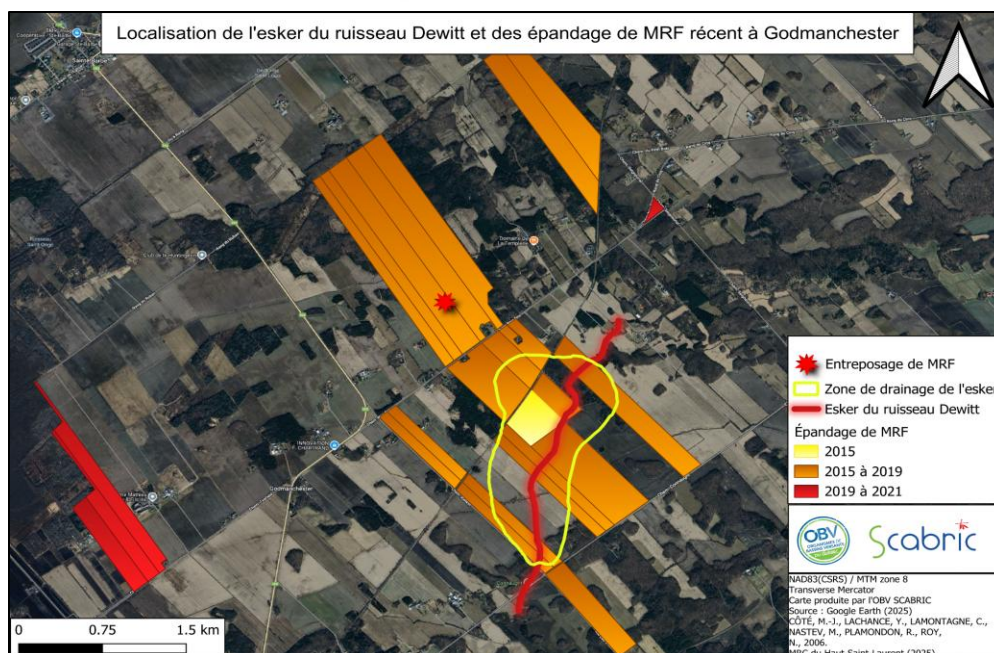


Figure 1 - Localisation de l'esker du ruisseau Dewitt et des épandages de MRF récent à Godmanchester

2.2. Origine et utilisation des PFAS

Les substances perfluoroalkylées et polyfluoroalkylées (PFAS) ou (SPFA), forment un ensemble d'une multitude de substances chimiques souvent qualifiées de polluants « permanents » ou « éternels » puisqu'ils ne se dégradent très lentement et peuvent persister dans l'environnement durant des décennies. Ils peuvent s'accumuler dans l'eau, les sols, la faune et même dans les organismes vivants (Santé Canada, 2024a).

Les PFAS sont utilisés à grande échelle dans l'industrie en raison de leurs propriétés antiadhésives, imperméabilisantes et résistantes à la chaleur. On les retrouve dans de nombreux produits de consommation courante : cosmétiques hydrofuges, textiles, mousses anti-incendie, emballages alimentaires, revêtements antiadhésifs (p. ex. poêles antiadhésives), etc.

La présence de ces contaminants dans l'eau potable est maintenant bien documentée. Selon un suivi réalisé partout au Canada, les PFAS sont détectés dans l'eau potable, généralement à des concentrations inférieures aux valeurs de l'objectif fixé. (Santé Canada, 2024a). Au Québec, une récente étude menée par l'Université de Montréal dans 376 municipalités a également confirmé la présence de PFAS dans l'eau potable (G. Munoz et al.).

Ces substances soulèvent donc des préoccupations importantes pour la santé humaine et pour l'environnement.

2.3. Effets sanitaires connus

À ce jour, les effets sur la santé humaine de l'ensemble des PFAS ne sont pas encore pleinement connus. Il demeure donc difficile d'évaluer précisément les impacts de l'exposition à ces substances (INSPQ, 2024a).

Toutefois, certaines études ont mis en évidence certains des effets potentiels sur la santé. Selon l'Institut national de santé publique du Québec (INSPQ), l'exposition aux PFAS pourrait être associée notamment à :

- Une réduction de la réponse immunitaire à certains vaccins (ex. diphtérie, tétanos)
- Des troubles des lipides sanguins (ex. augmentation du cholestérol total)
- Une faible réduction du poids de naissance des bébés
- Un risque du cancer du rein.

Les données disponibles ne permettent pas actuellement de conclure pour d'autres types de cancers (INSPQ, 2024b).

De même, les connaissances actuelles ne démontrent pas de lien clair entre les PFAS et d'autres maladies telles que l'obésité, le diabète ou les maladies cardiovasculaires.

Plusieurs incertitudes persistent et les recherches se poursuivent afin de mieux comprendre l'impact de l'exposition aux PFAS sur la santé.

Selon l'INSPQ, les femmes enceintes et les travailleurs qui manipulent des PFAS dans le cadre de leurs fonctions sont considérés comme les groupes potentiellement les plus à risque (INSPQ, 2024b).

Par ailleurs, les risques pour la santé varient notamment en fonction de deux facteurs : la quantité de PFAS à laquelle une personne est exposée et la durée de cette exposition (Santé Canada, 2024a).

2.4. Cadre réglementaire applicable

- Normes canadiennes

Afin de réduire l'exposition des PFAS dans l'eau potable Santé Canada a publié en août 2024, un objectif de concentration maximale de 30 ng/l pour une somme de 25 PFAS (annexe1) à ne pas dépasser. Cet objectif n'a toutefois pas de portée légale (Santé Canada, 2024b).

Toutefois, Santé Canada recommande de maintenir les concentrations dans l'eau potable « au niveau le plus faible qu'il soit raisonnablement possible d'atteindre » (Santé Canada, 2024 b).

- Normes québécoises

À l'heure actuelle, le Québec ne dispose d'aucune norme qui encadre la présence des PFAS dans l'eau potable et leur analyse dans l'eau distribuée par les réseaux municipaux n'est pas obligatoire (Gouvernement du Québec, 2024).

L'INSPQ a publié en 2023, un outil d'aide à la décision en cas de contamination potentielle, qui propose des valeurs guides pour évaluer les risques pour la santé publique : *Logigramme d'aide à la décision pour la présence des PFAS dans l'eau potable*¹.

Ce logigramme (Figure 2) distingue deux types de critères (INSPQ, 2023) :

- **Critères sous-chroniques** : fondés sur la limite recommandée par l'Union européenne pour la concentration totale de 20 PFAS, soit 100 ng/L, avec un seuil pour PFHxS < 28 ng/L et un ratio de risque combiné inférieur à 1 pour les PFAS suivants : PFOS, PFOA et PFNA.
- **Critères chroniques** : basés sur l'objectif établi par Santé Canada, soit une concentration maximale de 30 ng/L pour la somme de 25 PFAS, à laquelle s'ajoutent des valeurs spécifiques pour quatre composés : PFOS < 4 ng/L, PFOA < 4 ng/L, PFHxS < 11 ng/L et PFNA < 6 ng/L.

Pour le présent projet, nous nous appuyerons sur ce logigramme ainsi que sur la norme de Santé Canada afin d'évaluer la présence de PFAS dans l'eau souterraine du secteur à l'étude.

¹ [Logigramme d'aide à la décision pour la présence des PFAS dans l'eau potable](#)

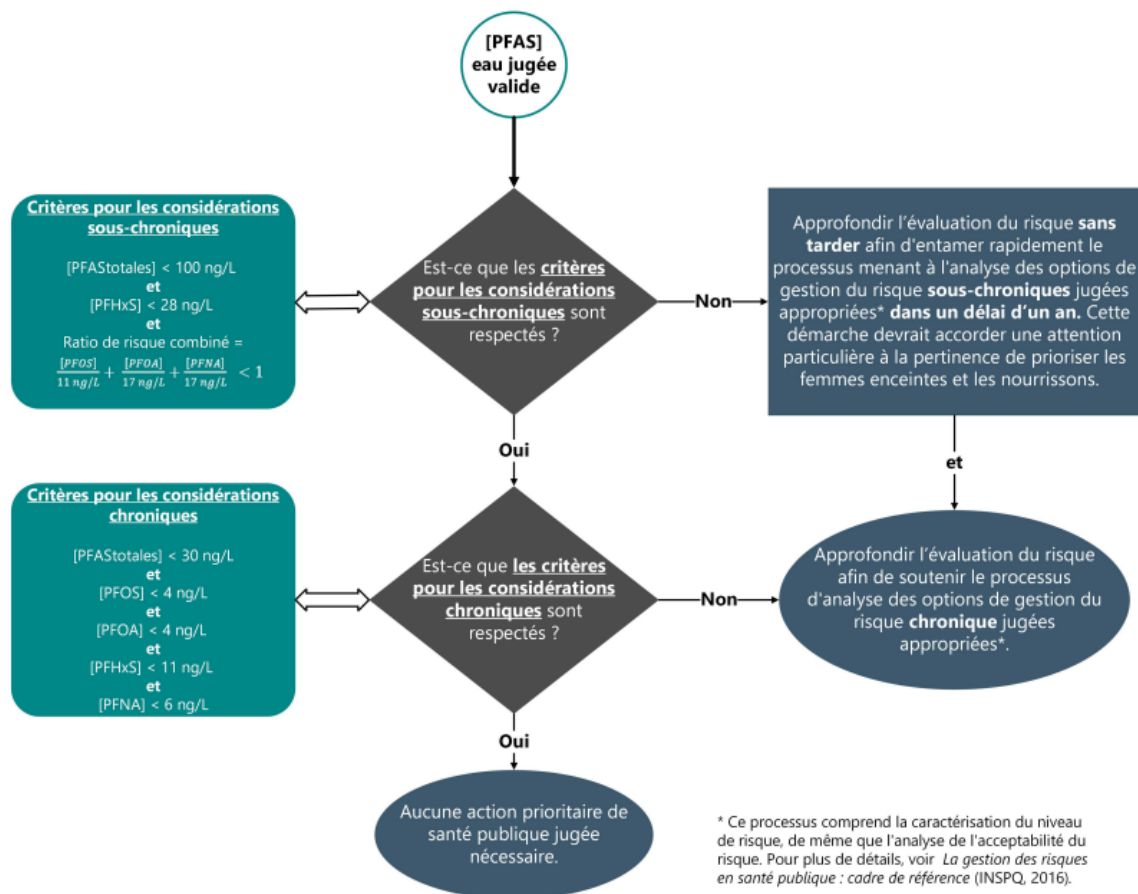


Figure 2 - Logigramme d'aide à la décision dans les cas de contamination de l'eau potable par des PFAS

(Source : INSPQ, 2023)

3. Méthodologie

3.1. Plan d'échantillonnage

Les sites de prélèvements ont été sélectionnés en se basant sur la cartographie du chemin New Erin et dans la zone près de l'esker du ruisseau Dewitt (dans un rayon de 3.5 km autour des coordonnées GPS 45°08'17.2"N 74°09'06.1"W). Deux sites hors du territoire ciblé ont été aussi choisis à titre de témoins comparatifs.

Au départ, 30 sites avaient été ciblés. Cependant, certains citoyens ont choisi de ne pas participer au projet. Au final, 23 sites ont été échantillonnés (voir figure 3). Parmi ceux-ci, 22 sites ont été identifiés dès le départ et un site supplémentaire s'est ajouté par la suite.

Trois périodes d'échantillonnage ont été prévues : à la fin de l'été, en septembre, à l'automne, en novembre et au printemps en avril.

- Le mois de septembre correspond généralement à la période où l'eau souterraine est la plus basse, donc de plus forte concentration des contaminants.
- Les mois de novembre et avril sont les principales périodes de recharge de la réserve d'eau souterraine, donc d'apports de nouveaux contaminants transportés par cette eau.

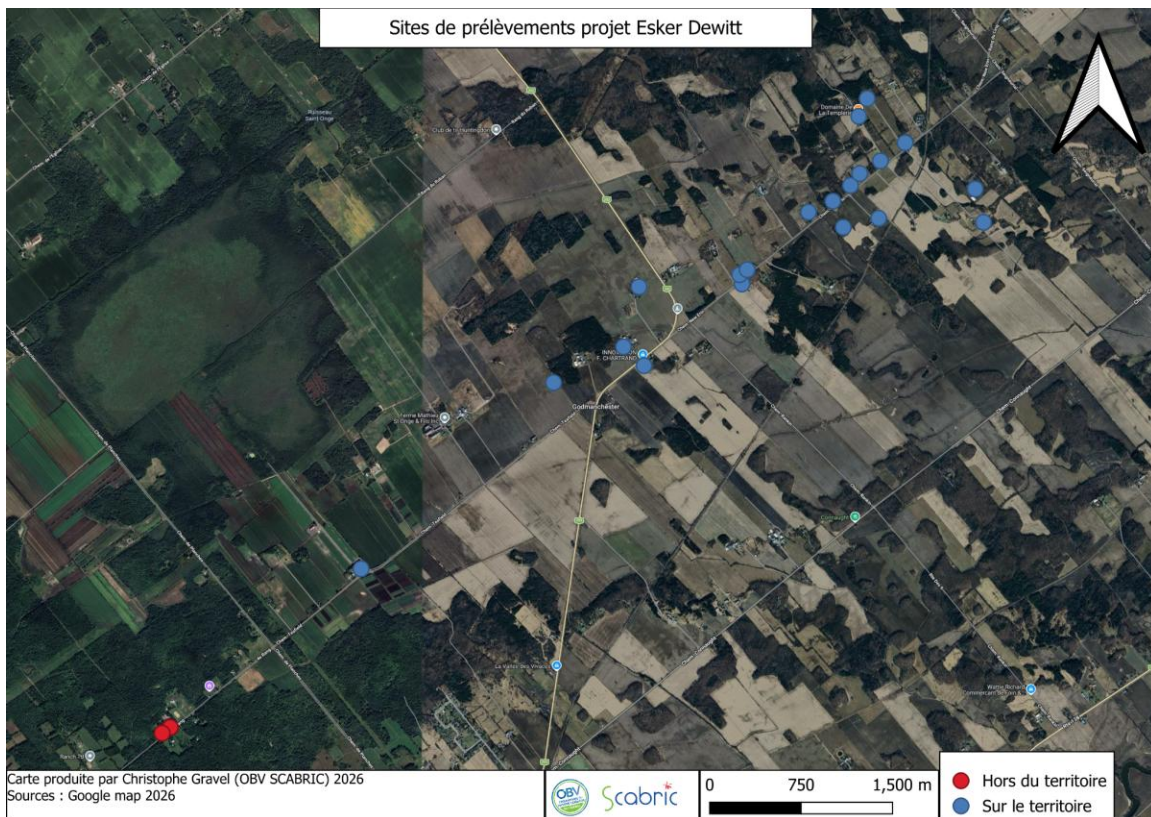


Figure 3 - Carte des sites de prélèvements

3.2. Méthodes de prélèvement et de préservation des échantillons

Un protocole d'échantillonnage des PFAS a été rédigé en se basant sur le *Règlement sur la qualité de l'eau potable*² ainsi que sur le guide élaboré par AGAT Laboratoires (annexe 3).

Chaque citoyen des sites ciblés avait la responsabilité de prélever les échantillons d'eau de son puits. Une formation sur les méthodes de prélèvement et de préservation des échantillons avait été prévue, mais n'a finalement pas eu lieu pour des raisons indépendantes de notre volonté. Afin de pallier cette situation, une vidéo explicative a été produite et mise à disposition en ligne.

3.3. Méthode d'analyse en laboratoire

Le laboratoire sélectionné pour l'analyse des échantillons, AGAT Laboratoires, a été identifié à partir de la liste officielle des laboratoires accrédités par le ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP), en fonction du type d'analyse à réaliser, soit les PFAS.

Deux méthodes d'analyse ont été effectuées : la méthode EPA 1633 et la méthode EPA 533. Ces méthodes normalisées sont établies par l'U.S. Environmental Protection Agency (EPA) pour mesurer les PFAS dans l'eau potable, les eaux usées, les eaux de surface et les eaux souterraines (Santé Canada, 2024 b).

3.4. Paramètres analysés et limites de détection rapportées

En plus des 25 PFAS ciblés par Santé Canada et présentés au Tableau 1 (voir annexe 1), quatre autres PFAS ont également été analysés, listés au Tableau 3 (voir annexe 4).

Les limites de détection rapportées (LDR) représentent la plus faible concentration d'un paramètre pouvant être détectée avec précision et exactitude selon une méthode d'analyse. Les valeurs des LDR pour chacun des PFAS analysés, selon les méthodes de l'U.S. EPA, sont disponibles pour chacun des 23 sites et chaque résultat des trois échantillonnages, disponibles en utilisant le [lien à l'annexe 5](#).

² [Q-2, r. 40 - Règlement sur la qualité de l'eau potable](#)

4. Résultats

4.1. Présentation générale des résultats

Le fichier complet présentant les résultats des trois séries d'échantillonnage de chaque site est disponible à [l'annexe 5](#). Ce dernier présente un récapitulatif des résultats et pour chaque site d'échantillonnage, un tableau récapitulatif des concentrations mesurées, la comparaison de ces concentrations avec les critères et normes de qualité de l'eau.

4.2. Analyse par site d'échantillonnage

Au total, 29 PFAS ont été analysés à trois moments critiques de l'année. La grande majorité n'a pas été détectée ou l'a été à des concentrations très faibles, souvent sous la limite de détection. Seules quelques-uns (PFBA, PFPeA, PFHxA, PFOA et PFOS) ont été mesurés à des valeurs supérieures aux limites de détection à certains endroits.

En référence aux normes de Santé Canada, la somme des 25 PFAS demeure inférieure à 30 ng/L. De plus, les conclusions du laboratoire confirment que la somme totale des 29 PFAS est également inférieure à 30 ng/L.

L'interprétation des résultats selon le logigramme d'évaluation de l'INSPQ indique qu'il n'y a pas de dépassement des critères, ni pour l'exposition sous-chronique, ni pour l'exposition chronique.

Ainsi, les 23 échantillons d'eau potable analysés sont considérés conformes aux critères actuels concernant les PFAS, et ne présentent pas de signe de contamination à ces substances (voir Figure 4, Figure 5 et Figure 6).

Échantillonnage 1

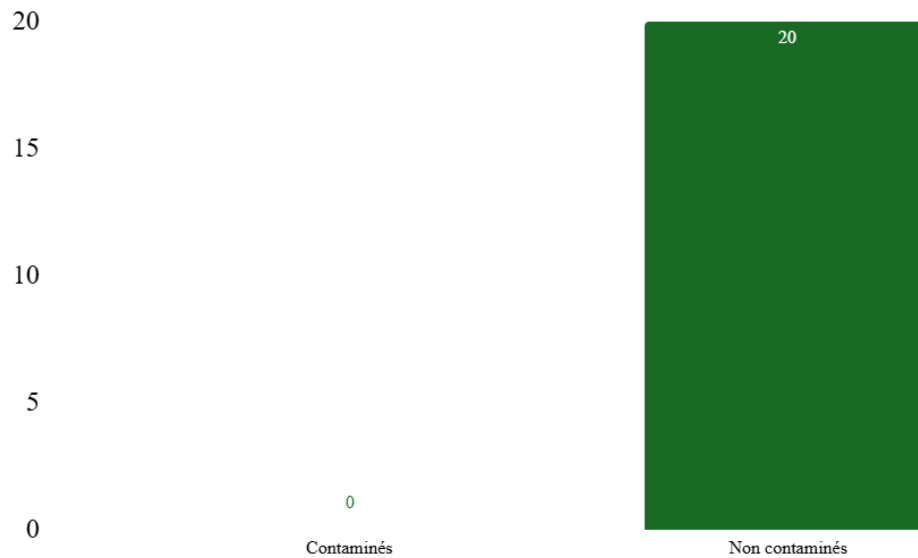


Figure 4 - Résultat de l'échantillonnage 1 du site de l'Eske Dewitt

Échantillonnage 2

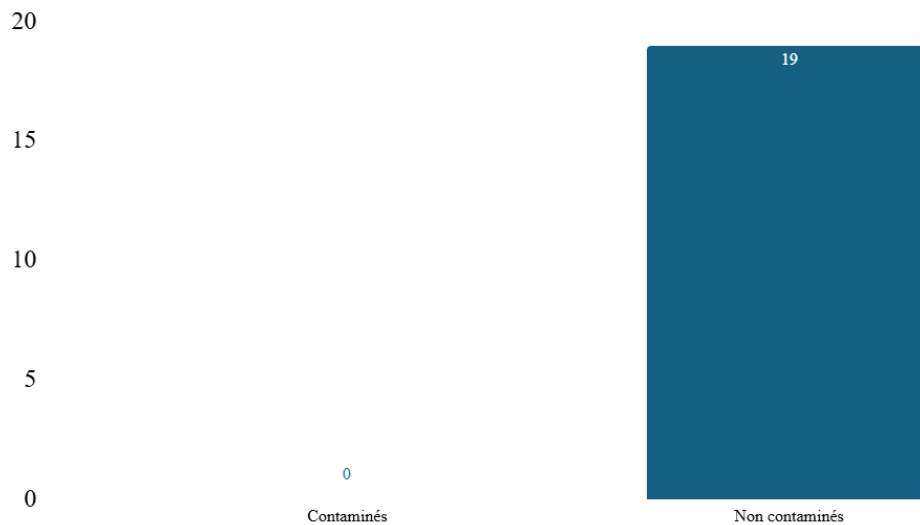


Figure 5 - Résultat de l'échantillonnage 2 du site de l'Eske Dewitt

Échantillonnage 3

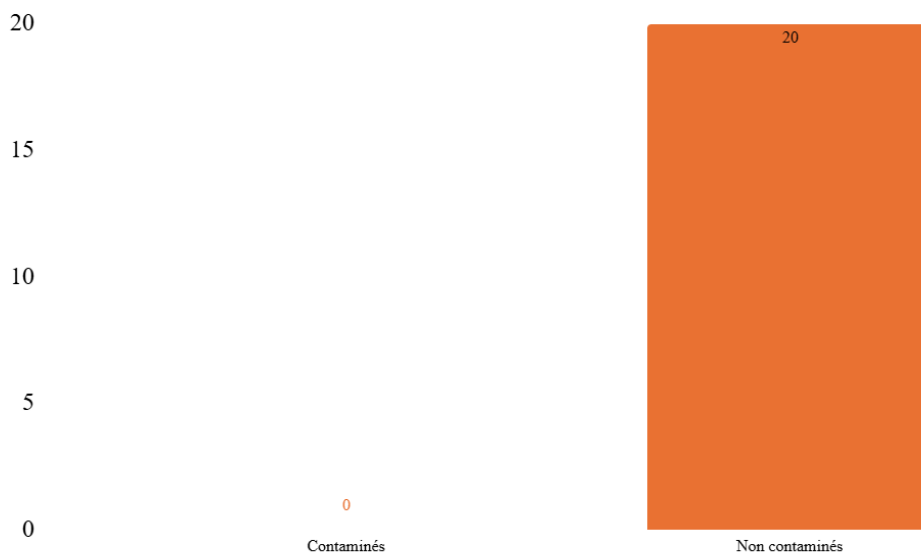


Figure 6 - Résultat de l'échantillonnage 3 du site de l'Esker Dewitt

4.3. Inspection des puits

Afin d'établir un diagnostic préliminaire de l'état des puits et des risques de contamination de l'eau souterraine dans la zone d'étude, une inspection des puits a été réalisée pour l'ensemble des sites d'échantillonnage. Cette démarche nous permet :

- d'évaluer la vulnérabilité des puits à différents types de contamination ;
- d'identifier les sources potentielles de contamination dans le secteur ;
- de déterminer les actions correctives possibles.

Cette inspection a été précédée d'un questionnaire à remplir par chaque citoyen ([annexe 6](#)).

Les fiches d'inspection de chaque point d'échantillonnage sont disponibles à l'[annexe 7](#).

Il en résulte de cette inspection que la plupart des puits extérieurs ne sont pas étanches et présentent des signes de corrosion sur le tubage. Les observations ne montrent pas de risques de contamination élevés mais certains puits nécessitent une mise à niveau afin de réduire la vulnérabilité aux contaminations extérieures. Les citoyens ont été informés individuellement de ces observations. Toutefois, ils n'ont pas reçu de copie de ces résultats.

5. Conclusion

Les résultats des trois échantillonnages (Figure 7) nous révèlent qu'on ne mesure aucune contamination de la réserve souterraine en eau sur le territoire étudié durant une année complète. Malgré les variations entre les adresses ciblées, tous les résultats sont conformes à la fois aux normes canadiennes et aux standards internationaux. Les résultats des échantillons du printemps ont des quantités plus faibles de PFAS si on les compare avec les deux premières séries d'échantillons.

Le projet étant effectué quelques années après le dernier épandage de boue d'épuration, il est possible que les PFAS aient diminué dans la réserve souterraine. On sait que de manière générale, l'eau souterraine dans un esker se déplace plus rapidement que dans d'autres secteurs. Il est donc difficile d'établir les niveaux de contamination directement après les années d'épandages.

À la lumière de ces résultats, les risques sont présents mais assez faibles pour qu'on n'observe aucun dépassement des normes de contamination.

La section suivante propose des recommandations dans une approche de précaution.

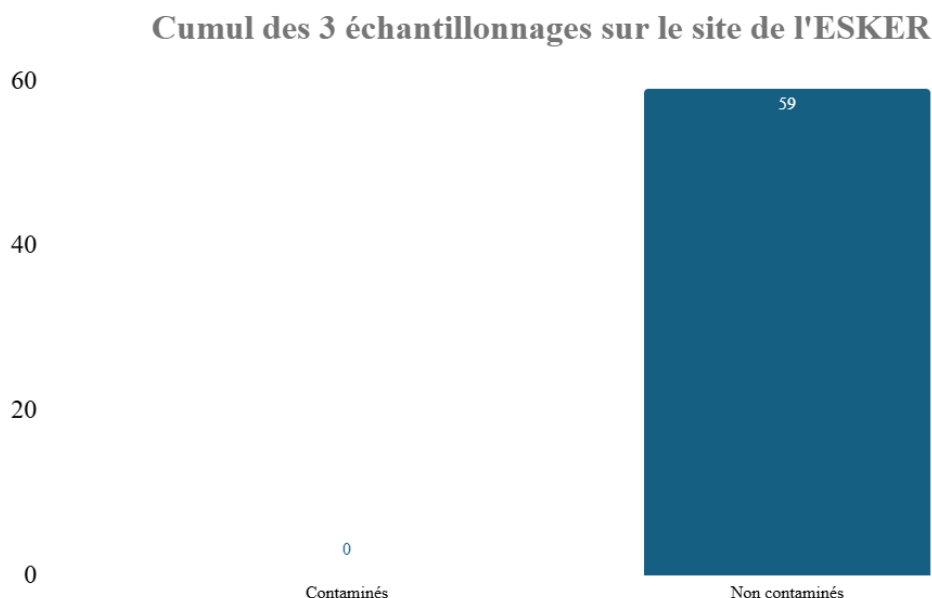


Figure 7 - Résultat des 3 séries d'échantillonnages du site de l'Esker Dewitt

6. Recommandations

- Mesures correctives ou de prévention

Selon Santé Canada (Santé Canada, 2024a), il est possible de réduire la présence de PFAS dans l'eau potable à l'aide d'un dispositif de traitement domestique, notamment :

- « Un filtre à charbon actif directement au robinet ou à l'endroit où l'eau entre dans la maison » ;
- « Un système d'osmose inverse au robinet (point d'utilisation) » ;
- « Un système d'échange d'ions conçu pour l'enlèvement des PFAS. »

Il faudrait aussi s'assurer que le dispositif est « certifié conforme à la [norme de l'organisme NSF International](#), la norme NSF/ANSI 53 (charbon actif) ou la norme NSF/ANSI 58 (osmose inverse) pour l'enlèvement des PFAS. »

Une autre possibilité est d'utiliser une autre source de consommation d'eau potable telle que l'eau embouteillée. Toutefois, les conséquences environnementales globales de cette option sont généralement pires que les systèmes de traitement domestiques.

- Réduction à la source

- Réglementation

Établir un cadre réglementaire plus strict sur l'épandage de boue d'épuration sur le territoire.

- Communication

Effectuer des campagnes de sensibilisation aux risques de contamination auprès de la population citoyenne.

- Élaborer un suivi continu

Faire un suivi de la qualité de l'eau souterraine, surtout l'année suivant l'épandage.

7. Références

Directive (UE), 2020 /2184 annexe III, Partie 3, point 3 <https://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/PDF/?uri=CELEX:32020L2184> Consulté le 4 octobre 2025

G. Munoz et al.

<https://www.sciencedirect.com/science/article/abs/pii/S0043135423001859>

Consulté le 29 novembre 2025

Gouvernement du Québec, 2024 <https://www.quebec.ca/sante/conseils-et-prevention/sante-et-environnement/composes-perfluores-pfas>

INSPQ, 2023 <https://www.inspq.qc.ca/sites/default/files/2023-10/3402-logigramme-aide-decision-substances-pfas-eau-potable%20%281%29.pdf>

Consulté le 30 novembre 2025

INSPQ, 2024a <https://www.inspq.qc.ca/pfas> Consulté le 30 novembre 2025

INSPQ, 2024b <https://www.inspq.qc.ca/pfas/effets-sur-la-sante>

Santé Canada, 2024a <https://www.canada.ca/fr/sante-canada/services/sante-environnement-milieu-travail/rapports-publications/qualite-eau/parlons-eau-substances-perfluoroalkyliques-polyfluoroalkyliques-eau-potable.html> Consulté le 30 novembre 2025

Santé Canada, 2024b <https://www.canada.ca/fr/sante-canada/services/publications/vie-saine/objectif-qualite-eau-potable-substances-perfluoroalkylees-polyfluoroalkylees.html#b1>

8. Annexes

Annexe 1 : Liste des 25 PFAS ciblés par Santé Canada (INSPQ, 2024 b)

Tableau 1 - Liste des 25 PFAS ciblés par Santé Canada (INSPQ, 2024 b)

PFAS	Abréviation
Acide 11-chloroicosafluoro-3-oxaundécane-1-sulfonique	11Cl-PF3OUdS
Acide 9-chlorohexadécafluoro-3-oxanonane-1-sulfonique	9Cl-PF3ONS
Acide 4,8-dioxa-3H-perfluorononanoïque	ADONA
Acide dimère d'oxyde d'hexafluoropropylène	HFPO-DA
Acide perfluorobutanesulfonique	PFBS
Acide perfluorodécanoïque	PFDA
Acide perfluorododécanoïque	PFDoA
Acide perfluoroheptanoïque	PFHpA
Acide perfluorohexanesulfonique	PFHxS
Acide perfluorohexanoïque	PFHxA
Acide perfluorononanoïque	PFNA
Acide perfluorooctanesulfonique	PFOS
Acide perfluorooctanoïque	PFOA
Acide perfluoroundécanoïque	PFUnA
Acide nonafluoro-3,6-dioxaheptanoïque	NFDHA
Acide perfluorobutanoïque	PFBA
Acide 1H,1H,2H,2H-perfluorodécanesulfonique	8:2 FTS
Acide perfluoro(2-éthoxyéthane)sulfonique	PFEESA
Acide perfluoroheptanesulfonique	PFHpS
Acide 1H,1H,2H,2H-perfluorohexanesulfonique	4:2 FTS
Acide perfluoro-3-méthoxypropanoïque	PFMPA
Acide perfluoro-4-méthoxybutanoïque	PFMBA
Acide 1H,1H,2H,2H-perfluorooctanesulfonique	6:2 FTS
Acide perfluoropentanoïque	PFPeA
Acide perfluoropentanesulfonique	PFPeS

Annexe 2 : Liste des 20 PFAS ciblés par directive de l'Union européenne
(Directive (UE), 2020 /2184 annexe III, Partie 3, point 3)

Tableau 2 - Liste des 20 PFAS ciblés par directive de l'Union européenne (Directive (UE), 2020 /2184 annexe III, Partie 3, point 3)

PFAS	Abréviation
Acide perfluorobutanoïque	PFBA
Acide perfluoropentanoïque	PFPeA
Acide perfluorohexanoïque	PFHxA
Acide perfluoroheptanoïque	PFHpA
Acide perfluorooctanoïque	PFOA
Acide perfluorononanoïque	PFNA
Acide perfluorodécanoïque	PFDA
Acide perfluoroundécanoïque	PFUnDA
Acide perfluorododécanoïque	PFDoDA
Acide perfluorotridécanoïque	PFTTrDA
Acide perfluorobutanesulfonique	PFBS
Acide perfluoropentanesulfonique	PFPeS
Acide perfluorohexane sulfonique	PFHxS
Acide perfluoroheptane sulfonique	PFHpS
Acide perfluorooctane sulfonique	PFOS
Acide perfluorononane sulfonique	PFNS
Acide perfluorodécane sulfonique	PFDS
Acide perfluoroundécane sulfonique	
Acide perfluorododécane sulfonique	
Acide perfluorotridécane sulfonique	

Annexe 3 : Protocole d'échantillonnage des PFAS

Avant l'échantillonnage :

- La pompe du puits doit être en fonction
- Mettre l'agent réfrigérant (*icepack*) contenu dans la glacière **au réfrigérateur (ne pas congeler)**
- Ne pas porter des vêtements neufs ou non lavés y compris tout ce qui a été récemment lavé avec des assouplissants, des protecteurs de tissu, de la protection UV, les produits chimiques résistants aux insectes, à l'eau, à la saleté et/ou les produits chimiques résistants aux taches.
- Utilisez un **robinet intérieur**, protégé du vent ou des intempéries. Dans un endroit autre où sont utilisés les produits de soins personnels, écrans solaires et insectifuges ne sont pas utilisés ou entreposés. Utiliser le robinet de la cuisine par exemple.
- Effectuer le prélèvement à partir d'un robinet qui n'est pas branché à un appareil ou un système de traitement individuel,
- Bien se laver les mains et sécher les mains ou porter des gants ne contenant pas de PFAS ou en nitrile sans poudre,

Pendant l'échantillonnage :

- Employez **uniquement le contenant fourni par un laboratoire que nous vous avons transmis.**
- Ne jamais le rincer le contenant au préalable.
- Laissez couler l'eau froide à débit modéré pendant au moins 5 minutes,
- Remplir le contenant jusqu'au trait sur le cou de la bouteille. Ne jamais laisser l'eau déborder du contenant.

Après l'échantillonnage :

- Le contenant doit être soigneusement et hermétiquement fermé après prélèvement.
- Mettre le **contenant avec l'eau d'échantillonnage** et la **fiche du laboratoire complétée** dans la **glacière** transmise au préalable **avec l'agent réfrigérant (*icepack*), *sans congeler* l'échantillon.**
- Laisser la glacière avec le contenant, l'agent réfrigérant (*icepack*) et la fiche de laboratoire à droite de votre porte avant le lendemain matin vers 9 h 30.

Références :

[Q-2, r. 40 - Règlement sur la qualité de l'eau potable](#)

AGAT Laboratoires - Les meilleures pratiques en matière d'échantillonnage des PFAS

Annexe 4 : Liste des 4 PFAS complémentaires analysés

Tableau 3 - Liste des 4 PFAS complémentaires analysés

PFAS	Abréviation
Acide perfluorotridécanoïque	PFTTrDA
Acide perfluorotétradécanoïque	PFTeDA
N-Méthylperfluorooctanesulfonamido ac.	NMeFOSAA
N-Éthylperfluorooctanesulfonamido ac.	NEtFOSAA

Annexe 5 : Traitement des résultats

Lien d'accès :

<https://docs.google.com/spreadsheets/d/1fgcHg9DNdxnTk9Cj8bsS534r3Z-tE-FP/edit?usp=sharing&ouid=105609484269973414134&rtpof=true&sd=true>

Annexe 6 : Questionnaire d'inspection du puits – Citoyens

Lien d'accès :

<https://drive.google.com/drive/folders/1JG4CAXIeQOjZ-JBt-y17jtJKz4EbgEcm?usp=sharing>

Annexe 7 : Questionnaire d'inspection du puits

Lien d'accès :

https://drive.google.com/drive/folders/1vIm3Qvhw0aEep-9UqxM35pjH_28cuTX4?usp=sharing